

**DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION**

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023  
Séance du 13 décembre 2023**

**N° 18**

**Objet : Désignation des délégués  
de Provence Alpes  
Agglomération au comité  
syndical du « Syndicat Mixte  
Asse Bléone » (SMAB)**

**Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT**

**Etaient présents :**

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES GUY, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

**Etaient suppléés :**

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

**Etaient représentés :**

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

**Etaient excusés :**

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur CAZERES Benoit, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-33 et L. 5211-1 ;

Vu la Loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (dite Loi « MAPTAM ») ;

Vu la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite Loi « NOTRe ») ;

Vu la délibération n°14 de Provence Alpes Agglomération en date du 14 février 2018 relative à l'exercice de la compétence GEMAPI par Provence Alpes Agglomération, constatant notamment la représentation-substitution de Provence Alpes Agglomération aux communes membres au sein du syndicat pour l'exercice des missions relatives à la GEMAPI,

Vu la délibération n°13 de Provence Alpes Agglomération en date du 13 février 2019 déléguant au Syndicat Mixte Asse Bléone les missions relatives aux items 1, 2, 5 et 8 de la compétence GEMAPI sur les bassins versants de l'Asse, de la Blanche, de la Bléone, du Rancure et des ravins les ravins situés entre le Vançon et la Bléone sur les communes de Volonne et de l'Escale ;

Vu la délibération n°15 du 9 octobre 2019 portant approbation la modification statutaire du SMAB,

Vu l'arrêté préfectoral n°2019-344-005 du 10 décembre 2019 portant sur l'approbation de l'adhésion du syndicat mixte de défense des berges de l'Asse et de la commune de Selonnet au syndicat mixte d'aménagement de la Bléone et de la modification des statuts, de la dénomination de celui-ci ainsi que du périmètre de l'EPAGE Asse/Bléone ;

Vu la délibération n°21 du 19 octobre 2023 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte Asse Bléone,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2023-33-012 du 29 novembre 2023 portant modification des statuts du Syndicat Mixte Asse Bléone,

Il est rappelé que la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération est compétente en matière de GEMAPI depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 et qu'elle a décidé d'exercer cette compétence via les missions confiées aux structures de gestion existantes sur l'Asse, la Durance et le Verdon.

Par délibération du 19 octobre 2023, le conseil communautaire a approuvé la modification statutaire du SMAB portant sur le nombre de délégués et les dispositions financières.

Il convient de désigner, conformément à l'article 7a (chapitre II) des statuts modifiés du Syndicat Mixte Asse Bléone, 19 délégués titulaires disposant de 2 voix chacun et 19 délégués suppléants pour représenter la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération au Syndicat Mixte Asse Bléone.

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Au terme des articles L. 5711-1 du CGCT et L5721-2 du CGCT, le conseil communautaire peut choisir l'un de ses membres ou tout conseiller municipal d'une commune membre pour le représenter au comité syndical.

Les candidatures proposées en séance sont les suivantes :

Titulaires	Suppléants
- AUDRAN Michel	- ARENA Antoine
- PAUL Gilles	- CORTES Guy
- MANENT Michel	- MAGAUD Marie-José
- TOUSSAINT Carole	- CAMILLO Christine
- BLANC Michel	- TEYSSIER Eliane
- ACCIAI Bruno	- BOYER Christian
- MENS Jacques	- RUGGERI Laetitia
- ISOARD Christian	- REBOUL Childéric
- SAVORNIN Béatrice	- BAYLE Roland
- CAZERES Benoît	- REMUSAT Jean
- AUZET Guy	- SERRA Olivier
- FIAERT Claude	- VANNI Nathalie
- GONCALVES Gilles	- GRAVIERE Remy
- ESTIENNE Claude	- DENEUVE Jérôme
- COMTE Jean-Paul	- ZANARTU HAYER Italo
- DECROIX Hugo	- BAILLE Denis
- BOGHOSSIAN Alex	- PELLESTOR Michel
- REINAUDO Gilbert	- SAGNIEZ Simone
- BASSET Françoise	- CROZAL Florent

Il est proposé :

- De désigner les représentants de PAA au « Syndicat Mixte Asse Bléone »,
- En application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une seule candidature ayant été déposée pour les sièges à pourvoir, les nominations prennent effet immédiatement.
- D'autoriser Madame la Présidente à signer les différents actes nécessaires à l'application de cette délibération.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

  
Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Claude FIAERT

PUBLIE LE : 22 DEC. 2023



REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231213-18\_13122023